



Conseil Municipal du Jeudi 14 novembre 2013

COMPTE RENDU INTEGRAL

L'an deux mille treize, le jeudi 14 novembre, à 20 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Daniel FERELLOC, 1^{er} Adjoint, Jean-Yves VAUCELLE, 3^{ème} Adjoint, Nadine VOURC'H, 4^{ème} Adjointe, Alain CUEFF, 5^{ème} Adjoint, Isabelle NEDELEC, 6^{ème} Adjointe, André GUILLAUME, 7^{ème} Adjoint, Nadine YVEN, 8^{ème} Adjointe.

Mmes et MM. Jean-Louis DENNEULIN, Gilbert QUENTEL, Florence MADHI, Bruno BOULAY, Ghislaine BERGOT, Ronan ARGOUARC'H, Flavie URIEN, Dominique BLANCHARD, Pascale MAHÉ, Anne LE GALL, Jean-Marc ROLLAND, Odile LÉON, Jean-Yves CARN, Yves GOARZIN, Henri LE SIOU, Lionel BEGOC.

Sont arrivés après le début de la séance :

Catherine CORRE, 2^{ème} Adjointe (arrivée à 20h10)
Arthur QUEMENEUR (arrivé à 20h10)

Assistait également à la réunion :

M. Didier PLUVINAGE, Directeur

Absents excusés :

Valérie KOULMANN	qui a donné procuration de vote à	André GUILLAUME
Michel BILLET	qui a donné procuration de vote à	Pascale MAHE
Bernard CLERET	qui a donné procuration de vote à	Jean-Marc ROLLAND

Secrétaire de séance :

Pascale MAHE

La convocation à la présente réunion a été affichée et adressée aux conseillers municipaux le jeudi 07 novembre 2013.

Nombre de conseillers :
en exercice.....29
présents.....26
votants.....29

S O M M A I R E

CM 2013/73 – Convention d’objectifs et de financements avec la CAF pour le RAM	3
CM 2013/74 - Convention relative au financement de l’action de formation « sensibilisation au développement du jeune enfant et aux conditions favorisant son accueil	4
CM 2013/75 – conventions entre la commune et diverses associations sportives	5
CM 2013/76 – Mise en réseau des bibliothèques, ville de Brest – commune de Bmo	6
CM 2013/77 – Enquête publique GAEC de Tourous.	10
CM 2013/78 – Information au Conseil Municipal : avenant au contrat de maîtrise d’œuvre attribué à Collectif d’Architectes pour la restructuration de la Salle de Tennis de Table et de Danse.	11
CM 2013/79 – Tarification programmation culturelle 2014.	12
CM 2013/80 – Subventions aux associations sportives pour frais de déplacement hors Finistère.	13
CM 2013/81 – Foyer de vie Pen Ar C’hoat Don Bosco – participation de la commune.	14
CM 2013/82 – Décision modificative n°2 au budget 2013.	15
CM 2013/83 – Autorisation de programme pour l’achat d’équipement pour le foyer de vie Pen Ar C’hoat – Don Bosco.	16
CM 2013/84 – Modification du tableau des effectifs.	17
CM 2013/85 – Aides aux populations sinistrées des Philippines.	17
CM 2013/86 – Vœu de soutien à la filière agroalimentaire et contre l’écotaxe.	18

Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de désigner Pascale MAHE comme secrétaire de séance. Celle-ci procède à l'appel. En l'absence d'observations particulières le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder le premier dossier, le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. Le premier concerne une proposition d'aide d'urgence aux populations sinistrées des Philippines, le second est un vœu de soutien à la filière agroalimentaire et contre l'écotaxe. Le Conseil Municipal donnant son accord, lecture est donnée du premier dossier.

CM 2013/73- **Convention d'objectifs et de financements avec la CAF pour le RAM.**

Isabelle NEDELEC donne lecture de la délibération suivante :

Dans sa séance du 6/06/2013, la Commission de validation de projets a validé le projet du RAM intercommunal Guilers-Bohars (2013-2017). La convention d'objectifs et de financement entre la CAF et les communes de Guilers et de Bohars doit être renouvelée.

Cette convention doit être validée par les Conseils Municipaux des deux communes.

La signature de la nouvelle Convention conditionne le versement de la prestation de service RAM

La convention a pour objet de :

- prendre en compte les besoins des usagers
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
- fixer les engagements réciproques entre les signataires

Les actions soutenues par la CAF visent au renforcement du développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants, à contribuer à la structuration d'une offre adaptée aux familles, à soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents enfants, et contribuer à une cohésion sociale sur le terrain.

Le gestionnaire s'engage à mettre en œuvre un projet éducatif de qualité en proposant des services ouverts à tous publics en respectant un principe d'égalité d'accès et de non-discrimination.

La convention détaille également les engagements du gestionnaire en termes d'obligations légales et de comptabilité analytique.

Mode de calcul de la prestation RAM

La CAF verse une prestation de service, à partir d'un prix de revient limité à un plafond fixé annuellement par la CNAF.

Prix de revient = dépenses de fonctionnement/nombre d'équivalent temps plein du poste d'animateur.

Le montant de la PS = (prix de revient limité au plafond CNAF *43%) nombre d'équivalent temps plein du poste d'animateur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention (jointe en annexe) et d'autoriser Le Maire à signer la convention.

Commission Administration Générale et Finances : accord de la commission.

Commission Vie associative et scolaire : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Lien social : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

CM 2013/74- **Convention relative au financement de l'action de formation « sensibilisation au développement du jeune enfant et aux conditions favorisant son accueil. »**

Catherine CORRE donne lecture de la délibération suivante :

Dans le cadre du soutien aux structures d'accueil de loisirs maternelles, la CAF a décidé de proposer une formation « Petite Enfance »

La CAF finance à hauteur de 80% la formation dispensée par l'Institut pour le travail Educatif et social (ITES).

Le coût total de la formation est de 3920€, reste à charge pour les participants les 20% restants soit 784€ soit 156.80€ par structure.

Les objectifs de cette formation positionnés sur 8 modules de ½ journée par mois sont :

- Connaître et/ou approfondir ses connaissances concernant le développement d'un enfant de 2 à 3 ans et de 3 à 5 ans.
- Compléter ses connaissances concernant les besoins de l'enfant en accueil collectif en référence à ces deux périodes
- Développer ses capacités d'observation et d'écoute de l'enfant, de contenance
- Adapter son accueil et ses activités aux besoins et aux rythmes du jeune enfant

- Développer ses capacités de travail avec les autres professionnels de la petite enfance
- Partager une réflexion autour des différentes expériences d'accueil et imaginer une culture commune.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il paraît intéressant d'avoir des pistes afin de créer des temps particuliers pour les 2-5 ans.

Participent à ses formations, les Villes du Relecq-Kerhuon, Bohars, Plougastel-Daoulas ainsi que le centre social l'Escale de BREST.

2 agents de la commune sont positionnés : Marie CAILLON et Isabelle BRETON.

Pour information, la commune de Guilers a accueilli la session du 7 novembre 2013.

Le portage financier doit donner lieu à une convention financière (jointe en annexe) entre les participants : en effet la Ville du Relecq-Kerhuon s'engage à être le porteur financier et se charge de récupérer la quote-part des différents participants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention.

Commission Administration Générale et Finances : accord de la commission.

Commission Vie associative et Scolaire : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

CM 2013/75- **conventions entre la commune et diverses associations sportives.**

Alain CUEFF donne lecture de la délibération suivante :

Dans le cadre de la mise à disposition de locaux communaux aux associations, il convient de poser le cadre de ces occupations par le biais d'une convention.

Ces conventions avec les associations sportives faisant l'objet de valorisations en nature annuelles (contreparties financières indirectes par la prise en charge des fluides, interventions des services techniques, etc), il convient de les présenter au prochain conseil municipal.

Les associations concernées sont les suivantes :

- **Convention Gym Form Loisirs – Local situé au Complexe Louis Ballard, Rue Berthelot**

- **Convention Amicale Laïque (section cyclotouristes) – Local situé au Complexe Louis Ballard, Rue Berthelot**
- **Convention Amicale Laïque (section tennis de table) – Local situé au Complexe Louis Ballard, Rue Berthelot**

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux énumérées ci-dessus jointes en annexe.

Commission Administration Générale et Finances : accord de la commission.

Commission Vie associative et Scolaire : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux énumérées ci-dessus.

CM 2013/76- **Mise en réseau des bibliothèques, ville de Brest – commune de Bmo.**

André GUILLAUME donne lecture de la délibération suivante :

Dans le contexte du renforcement du maillage du territoire communautaire en équipement de lecture publique et en raison de l'évolution des usages culturels, un groupe de travail, constitué d'élus et de professionnels des bibliothèques a été constitué pour étudier la faisabilité d'une mise en réseau des médiathèques de Brest Métropole Océane.

Ce projet consiste à mutualiser les applications informatiques nécessaires au fonctionnement des médiathèques.

Les Villes de Gouesnou, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon et Plouzané ont répondu favorablement au principe de la mise en réseau de leurs bibliothèques, sans transfert de compétence.

Les objectifs sont multiples :

- La mutualisation des coûts d'investissement et de fonctionnement des logiciels
- La coopération entre les médiathèques de Brest métropole Océane
- Le développement d'une offre de service plus étendue auprès de la population (circulation des documents, accès à un portail commun, à des documents numériques...)

Cette étude comporte 4 missions. A l'issue de chacune des missions, le comité de pilotage composé d'élus se réunit pour valider les orientations proposées par le comité technique.

Le comité de pilotage réuni le 1^{er} juillet à la fin de la mission 2 a validé les principes suivants :

- le choix d'un scénario : mise en commun du SIGB et du portail documentaire. Ces 2 outils permettent d'offrir les services suivants aux usagers à savoir : un catalogue commun qui signale tous les documents existants sur le réseau, une carte réseau permettant aux usagers d'emprunter des documents dans toutes les médiathèques appartenant au réseau, des ressources et des services en ligne communs.
- Les modalités de pilotage du réseau : comité de pilotage, comité technique de direction, cellule de coordination fonctionnelle.

L'appel d'offres pour le choix des fournisseurs de ces logiciels doit être lancé à l'automne pour un choix de fournisseur en mars 2014. Les outils seront opérationnels en mars 2015.

Pour mettre en œuvre ce projet, il est proposé d'opter pour le régime de mise en commun des moyens avec BMO.

Trois types de documents sont donc à valider :

1 un règlement, annexé à la présente délibération, de mise en commun de moyens pour l'acquisition d'outils logiciels (modalités d'achat et de refacturation des outils mutualisés)

2 La convention passée entre la Ville de Brest et la Ville de Guilers partenaire, annexée à la présente délibération, définissant les modalités d'organisation de la coopération et de l'administration fonctionnelle des outils informatiques par la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications (organisation et la coordination du réseau, le périmètre de coopération et d'autonomie de chaque bibliothèque et les modalités de refacturation des coûts de fonctionnement)

3 Une convention entre BMO et la ville de Guilers régissant les modalités d'hébergement desdits outils par la DSIT, jointe à la délibération. Dans cette Convention, nous ne sommes concernés que par les annexes 8 et 9 à savoir l'accès au service de stockage centralisé des données et au service d'infrastructure de serveurs virtuels.

Pour information, les postes de coût sont :

En investissement :

- Logiciels : SIGB (système intégré de gestion des Bibliothèques) et catalogue en ligne (OPAC)
- matériel : serveur et matériel d'hébergement (solution full web)
- prestations d'installation et de formation liées aux nouveaux logiciels

En fonctionnement :

- maintenance des logiciels
- consommables (cartes de lecteur...)
- coûts administration technique et fonctionnelle des outils (DSIT, cellule technique médiathèque)

Les crédits seront à inscrire au BP 2014 (35% du montant de l'investissement, 65% sur 2015)

	Investissement TTC	Investissement après subvention DRAC (30%) TTC	Fonctionnement TTC
Brest	353 000 €	247 000 €	213 000 €
Guilers	14 700 €	10 300 €	9 500 €
Guipavas	34 500 €	24 000 €	19 000 €
Gouesnou	14 000 €	10 000 €	9 000 €
Plouzané	24 300 €	17 000 €	14 500 €
Le Relecq-Kerhuon	26 200 €	18 500 €	15 000 €
Total	466 700 €	326 800 €	280 000 €

Les clés de répartition sont les suivantes

- Clé de répartition par habitant (logiciel et fonctionnement) : est utilisé pour la répartition des coûts d'investissement et pour les coûts partagés de fonctionnement (maintenance, communication, acquisition des ressources en ligne).
- clé de répartition pour l'administration technique et fonctionnelle : est une clé de répartition par nombre d'agents, postes informatiques et jours travaillés avec une pondération. Cette clé se base sur des unités d'œuvres représentatives de l'activité réelle des services afin que ne soit refacturé que les prestations dont la commune bénéficie et seulement celles- là. Exemple ; coût des licences automates par poste.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les principes de la coopération entre les bibliothèques et les modalités d'administration fonctionnelle, le règlement de mise en commun de moyens pour l'acquisition d'outils logiciels partagés, la convention entre BMO et la ville de Guilers régissant les modalités d'hébergement desdits outils par la DSIT, ainsi que tous les documents permettant la mise en œuvre de ce projet.

Commission Administration Générale et Finances : accord de la commission.

Commission urbanisme et développement : accord de la commission.

Commission Vie associative et scolaire : La commission a pris connaissance du dossier.

Commission Lien social : quelle est la spécificité de Guilers par rapport aux autres communes (Plouzané, le Relecq Kerhuon).

André GUILLAUME reprend la parole afin de préciser que pour le moment la commune ne s'engage que sur les annexes 8 et 9 de la convention entre Bmo et la ville de Guilers régissant les modalités d'hébergement desdits outils par la DSIT. Par contre il précise que

la DSIT a défini des avenants à la convention qui pourront être pris par les communes ultérieurement.

Pascal MAHE aimerait savoir, par rapport au mail que les élus ont reçu et dans lequel il est question de carte d'abonnement partagé, où en est à l'heure actuelle le dossier.

André GUILLAUME explique que dans l'engagement pris il y aura une carte commune à toutes les communes participantes à la mise en réseau. La Médiathèque pourra ainsi proposer une carte commune ou une carte médiathèque de Guilers. Pour le moment aucune réflexion n'a eu lieu sur les modalités techniques (tarif...). Tous ces points feront l'objet de discussions ultérieures.

Le Maire rappelle que la mise en place est pour 2015 que pour le moment il n'est question que de prendre la décision de s'engager dans cette mutualisation. Il explique qu'il n'y a aucune spécificité Guilérienne par rapport au Relecq-Kerhuon ou à Plouzané que chaque commune a pris le temps nécessaire à la réflexion avant de s'engager car il s'agit d'un investissement financier conséquent : 10 300 € en investissement et 9 500 € par an en fonctionnement.

Pascal MAHE ne comprend pas lorsque le Maire parle de la délibération de ce soir en expliquant qu'il s'agit pour le moment que d'un simple engagement au niveau de la logistique informatique. En effet elle rappelle que dans le mail qu'ont reçus les élus après les commissions il était stipulé que le comité de pilotage du 1^{er} juillet avait validé la carte d'abonnement partagé.

Le Maire répond qu'il s'agit de valider un principe, que rien n'est figé et que ce soir Guilers décide ou pas d'y aller.

Gilbert QUENTEL ajoute qu'il faut à un moment poser un cadre.

Jean-Marc ROLLAND remercie le Maire et Monsieur GUILLAUME pour leurs explications. Il regrette la préparation des commissions, il ne devrait pas y avoir de réponses différentes à des questions identiques lorsque celles-ci sont posées dans des commissions différentes. Les présidents de commissions ne peuvent pas connaître chaque dossier en détail et il en convient par contre il ne comprend pas que l'on puisse dire « je ne sais pas je n'ai pas eu le temps de lire le document ». Il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du sujet afin de pouvoir voter en séance de conseil hors les explications obtenues le sont au cours de la séance de ce soir.

André GUILLAUME souhaite apporter un complément d'information. Les communes, autre que Brest, inscrites dans cette mutualisation ont affirmé leur volonté de garder la personnalité et l'originalité de leur Médiathèque. La DSIT en est informée.

Jean-Yves CARN souhaite savoir s'il existe un risque de perte de la gouvernance.

Le Maire répond qu'il y a eu une discussion à ce sujet, car cela faisait partie des points qu'il souhaitait aborder. La DSIT a confirmé que la municipalité pourra reprendre sa gouvernance si elle en exprime le souhait.

Pascal MAHE explique que les membres de l'opposition ayant eu réponses à leurs interrogations voteront également la délibération mais elle rappelle que ce qui s'est passé en commission est regrettable.

Daniel FERRELOC intervient car il désapprouve cette attaque envers les présidents de commissions. Il estime que les membres de l'opposition se sont arrêtés sur des détails et il se demande s'ils ne sont pas déjà en campagne électorale. Le dossier parle d'achat de logiciels en commun avec des possibilités d'ouverture. La carte est une de ces possibilités.

Pascal MAHE affirme que ce n'était pas aussi clair en commission.

Le Maire clos le débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

CM 2013/77- **Enquête publique GAEC de Tourous**

Nadine YVEN donne lecture de la délibération suivante :

Une enquête publique d'un mois a été ouverte, du 14 octobre au 14 novembre 2013, à la demande du GAEC DE TOUROUS, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension et à la restructuration de son élevage porcin et bovin sur les sites de Tourous et de Quillimérien à SAINT-RENAN, de Ker Ar Créac'h à PLOUARZEL et de Kerlaret à MILIZAC.

Cette enquête porte sur :

- l'extension de l'élevage porcin sur le site de Quillimérien en SAINT-RENAN dans le cadre d'une restructuration interne et du dispositif dérogatoire de la restructuration externe (acquisition du droit à produire de l'EARL DE KERLANN à GOUEZEC) ;
- l'extension de l'atelier laitier sur le site de Tourous en SAINT-RENAN ;
- la répartition de la suite sur les sites de Tourous et Ker Ar Créac'h en PLOUARZEL ;
- la restructuration à azote constant de l'atelier bovin viande réparti sur les sites de Tourous et de Kerlaret à MILIZAC.

La société exploite actuellement un élevage de 2738 porcs (Animaux Equivalents) et dispose d'un atelier de 141 vaches laitières et la suite, et d'un atelier de bovins viandes ; le tout répartis sur quatre sites. Après projet, l'effectif d'élevage sera de 3330 porcs (A.E.), 160 vaches laitières et la suite, et 107 bovins mâles.

Une porcherie d'engraissement de 445 places sera construite sur le site de Quillimérien à SAINT-RENAN.

Les déjections des animaux seront valorisées en partie par une station de traitement collective, et en partie par épandage, uniquement sur les terres en propres de l'élevage.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le projet du GAEC DE TOUROUS.

Les documents suivants seront joints en annexe : Plan de situation ; Site de Quillimérien à Saint-Renan ; Site de Tourous à Saint-Renan ; Site de Milizac ; Site de Plouarzel.

Commission Urbanisme et développement : accord de la commission.

Jean-Marc ROLLAND souhaite savoir où se situe Gouezec.

Nadine YVEN parle du centre Finistère. Elle explique que le GAEC n'aura pas de surface supplémentaire de terre. C'est un droit de produire qui a été acheté à l'EARL de Kerlann. La production de GOUEZEC s'arrêtant, les porcs seront ramenés à Saint-Renan où se trouve une station de traitement du lisier. Par conséquent, sur les terres qu'ils ont en propre il y aura 12 000 unités d'azote comme la loi l'autorise et le reste sera traité.

Jean-Marc ROLLAND demande si c'est la méthanisation qui est utilisée comme procédé de traitement.

Nadine YVEN répond par l'affirmative.

Jean-Marc ROLLAND s'interroge sur le nombre de têtes qu'il y aura avec le droit à produire.

Nadine YVEN explique que ce nombre ne changera pas puisque le droit à produire dépend de l'unité d'azote ce qui impose par conséquent une limite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet GAEC de Tourous.

CM 2013/78- – **Information au Conseil Municipal : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre attribué à Collectif d'Architectes pour la restructuration de la Salle de Tennis de Table et de Danse.**

Jean-Yves VAUCELLE informe le conseil municipal :

Lors de la réunion du conseil municipal du 1er décembre 2011, l'assemblée délibérante a été informée que le Cabinet COLLECTIF ARCHITECTES de BREST avait été retenu pour diriger l'opération « restructuration de la salle de tennis de table et de la salle de danse » du complexe sportif Louis Ballard.

Ce contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu pour un montant initial de 32 755,09 € H.T. Ce montant est calculé suivant le montant définitif des travaux soit 303 858 € H.T x 9% = 27 347,22 + (missions complémentaires) 5 407,87 € H.T. = 32 755,09 € H.T.

Pendant le déroulement du chantier, des avenants ont été conclus avec les entreprises pour un montant H.T. de 27 760,29 € H.T. portant à 331 618 € H.T. le montant définitif des travaux.

Par courrier du 18 septembre 2013, Collectif architectes a sollicité un ajustement de ses honoraires en rapport avec le nouveau montant des travaux : soit, 331 618 € x 9 % = 29 845,62 € + (missions complémentaires) 5 824,27 € H.T. = 35 669,89 € HT. L'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre est d'un montant de 2 914,80 € H.T soit 3 486.10 € T.T.C.

Le code des marchés publics et à la délégation générale du Conseil Municipal au Maire du 11 septembre 2008 autorisent ce dernier à prendre toute décision concernant la passation des marchés de travaux, de fournitures et service qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant. Le Maire a, par arrêté n°2013 – 11 – 2 en date du 7 novembre 2013, formalisé cet avenant pour un montant de 3 483.10 € T.T.C. Cet arrêté figure en annexe.

Les crédits nécessaires ont été inscrits lors du vote du budget primitif 2013 sur l'opération 95 258 intitulée « restructuration de la salle de tennis de table et de danse ».

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la conclusion de cet avenant.

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris acte.

Commission Vie Associative et scolaire : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal a pris acte de la conclusion de cet avenant.

CM 2013/79- **Tarifification programmation culturelle 2014.**

André GUILLAUME donne lecture de la délibération suivante :

Dans le cadre de la programmation culturelle 2014, il est demandé au conseil municipal de valider les tarifs ci-dessous :

Jeff PANACLOC	perd le contrôle
SAMEDI 11 JANVIER 2014	
Plein Tarif	15 €
Tarif Réduit	10 €
Des histoires de..la paysannerie	
DIMANCHE 26 JANVIER	
Tarif Unique	3 €
Richard BOHRINGER « Traîne pas trop sous la pluie »	
SAMEDI 8 FEVRIER	
Plein Tarif	15 €
Tarif Réduit	10 €
Natascha ROGERS & Raiz Trio	
SAMEDI 22 MARS	
Plein Tarif	12 €
Tarif Réduit	10 €
Le rêve d'Odessa – Compagnie Arbalète	
SAMEDI 5 AVRIL	
Plein Tarif	6 €
Tarif Réduit	3 €
Des histoires de..la résistance bretonne	
DIMANCHE 8 JUIN	
Tarif Unique	3 €
AMARI FAMILI	
SAMEDI 27 SEPTEMBRE	
Stage d'initiation guitare manouche	10 €
Spectacle plein tarif	12 €
Spectacle tarif réduit	6 €
ENSEMBLE 4 VENTS	
DIMANCHE 18 OCTOBRE	
Plein Tarif	12 €
Tarif Réduit	10 €
NE DEUX FOIS – Joël CHALUDE	
SAMEDI 15 NOVEMBRE	
Plein Tarif	12 €
Tarif Réduit	8 €

le tarif réduit est applicable :

Le tarif réduit s'applique aux étudiants, aux lycéens, aux collégiens, aux enfants de moins de 12 ans, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minima sociaux, aux bénéficiaires du C.C.A.S., sur présentation d'un justificatif.

la gratuité est applicable :

-Aux enfants de moins de trois ans,
-Aux personnes invitées par la municipalité, aux invités des compagnies/productions accueillies.

TARIF des REPAS (hors boissons) :

Frites 2 €
Sandwich 2 €
Buffet froid 6 €
Repas avec plat et dessert 10 €
Repas avec entrée, plat et dessert 12 €

TARIF des BOISSONS

Bouteille d'eau 0,50 €
Canette de boisson gazeuse 1 €
Sangria/Punch/Vin 1,50 € le verre de
12,5 cl
Bière pression 2 €
Bouteille de vin 5 €

Commission Administration Générale et Finances : accord de la commission.

Commission Urbanisme et développement : accord de la commission.

Commission Vie associative et scolaire : la commission a pris connaissance du dossier. Délibération transmise aux élus.

Commission Lien social : la commission a pris connaissance du dossier.

Pascal MARE regrette, comme les années précédentes, que le tarif des spectacles soit voté avec les tarifs des boissons et repas.

Le Maire rappelle que cela a déjà été évoqué et qu'il s'agit d'une règle imposée par le Trésorier.

Pascal MARE pense que ce n'était pas une obligation de vendre des frites et du vin.

Le Maire ne préfère pas répondre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs présentés.

CM 2013/80- **Subventions aux associations sportives pour frais de déplacement hors Finistère.**

Jean-Louis DENNEULIN donne lecture de la délibération suivante :

Les clubs sportifs guilériens peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement hors Finistère sur présentation des justificatifs.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord sur les remboursements suivants aux associations ayant présenté leur demande, à savoir :

- La Flèche Gymnique Guilérienne pour un montant de 692,19 €
- Le Club d'athlétisme guilérien pour un montant de 2.549,42 €
- Le sporting handball de Guilers pour un montant de 151,85 €
- L'Amicale Laique section tennis de table pour un montant de 359,04 €

Soit un total de : 3.752,50 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 à l'article 657482 « subventions aux associations pour frais de déplacement ».

Commission Administration Générale et Finances : accord de la commission.

Commission Vie associative et scolaire : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur les remboursements suivants aux associations ayant présenté leur demande.

CM 2013/81- **Foyer de vie Pen Ar C'hoat Don Bosco - participation de la commune.**

Le Maire donne lecture de la délibération suivante :

Par délibération du 19 février 2013, le Conseil Municipal a voté le principe d'une participation financière de 100 000 € à l'association Don Bosco, afin de financer l'achat de matériel pour le futur Foyer de Vie.

Cette décision de soutenir le gestionnaire dans sa mission d'intérêt général a été prise, compte tenu de l'intérêt local majeur que représente l'ouverture de cet établissement prévue en 2014.

Pour des raisons comptables et compte tenu de l'affectation des fonds à l'achat d'équipements, il est nécessaire de revoir les modalités d'attribution de la participation votée par le Conseil Municipal et de l'imputer à la section d'investissement.

En conséquence, il est proposé, en accord avec l'association et sous couvert d'une convention pluriannuelle, d'apporter le soutien de la collectivité sous la forme d'une mise à disposition en matériel fixée à hauteur de 20 000 € par an pendant 5 ans.

La commune effectuera les achats en fonction des indications données par l'association en fonction de ses besoins, tous les ans au moment de la préparation du budget.

Dans le cadre d'une autorisation de programme ouverte à compter de 2013 à hauteur de 100 000 €, les crédits de paiement autorisant ces dépenses seront inscrits à hauteur de 20000 € par an, aux budgets annuels correspondants. Une décision modificative sera apportée au budget 2013.

La convention signée avec l'association Don Bosco le 14 juin 2013 fera l'objet d'un avenant tenant compte de ces nouvelles modalités, qui sera annexé à la présente délibération.

Les modalités inscrites à la présente délibération annulent et remplacent les dispositions concernant le versement de la subvention contenus dans la délibération n° CM 2013-11 du 19/02/2013.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les nouvelles modalités de participation de la commune à l'équipement en matériel de l'association Don Bosco comme présentées ci-dessus
- d'approuver les termes de l'avenant modifiant la convention liant la commune à l'association Don Bosco
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Commission Administration Générale et Finances : accord de la commission.

Commission urbanisme et développement : accord de la commission.

Commission Vie associative et scolaire : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Lien social : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Maire estime que si pour certains des élus il est regrettable de voter le prix d'un verre de vin en Conseil Municipal, pour lui il est regrettable de devoir repasser un dossier en conseil après un refus de paiement courant juillet – août par le Trésorier en raison d'une mauvaise imputation. Imputation demandée par ce même Trésorier en février qui avait alors expressément stipulé que cela ne pouvait pas être inscrit au budget d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

CM 2013/82- **Décision modificative n°2 au budget 2013**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la Délibération suivante :

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord sur les décisions modificatives suivantes au budget de l'exercice 2013 :

PROJET DM 2013 N° 2

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Article	Opération	Intitulé	BP 2013 + DM 2013	Modification	Cumul crédits budgétaires après DM n° 2
	95203	Vie associative	14 700,00 €	20 000,00 €	34 700,00 €
2115		immobilisations corporelles	250 000,00 €	-20 000,00 €	230 000,00 €
		Total.....		0,00 €	

Commission Administration Générale et Finances : accord de la commission.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur les décisions modificatives proposées au budget de l'exercice 2013.

CM 2013/83- **Autorisation de programme pour l'achat d'équipement pour le foyer de vie Pen Ar C'hoat - Don Bosco**

Le Maire donne lecture de la Délibération suivante :

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les nouvelles modalités d'attribution de la participation communale votée le 19 février 2013 en faveur de l'association Don Bosco, dans le cadre de l'ouverture prochaine du Foyer de Vie de Pen Ar C'hoat.

En application des articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir une autorisation de programme pour 5 années et pour une somme globale de 100 000 € afin de permettre l'achat par la commune d'équipements divers (matériels et/ou mobilier) en vue de leur mise à disposition à l'association Don Bosco.

AUTORISATION DE PROGRAMME – ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR LE FOYER DON BOSCO

LIMITE SUPERIEURE DE L'AUTORISATION : 100 000 €

OPERATION : 95203 – Vie Associative

CREDITS ANNUELS DE PAIEMENT :

2013 : 20 000 € (en conformité avec la décision modificative 2013-n°2 votée le 14 novembre 2013)

2014 : 20 000 €

2015 : 20 000 €

2016 : 20 000 €

2017 : 20 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'approuver l'ouverture de l'autorisation de programme présentée ci-dessus
- D'approuver le calendrier de répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Commission Administration Générale et Finances : accord de la commission.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture de l'autorisation de programme présentée ci-dessus et approuve le calendrier de répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

CM 2013/84- **Modification du tableau des effectifs**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la Délibération suivante :

Il est proposé au Conseil Municipal de créer, au 1^{er} décembre 2013, un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet (32/35^{ème}) suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel lui permettant un avancement de grade. Son dossier a été présenté à la Commission administrative paritaire du 27 septembre 2013.

Le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 32/35^{ème} sera supprimé après avis du CTP. Le tableau des effectifs sera joint en annexe.

Commission Administration Générale et Finances : accord de la commission.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

CM 2013/85- **Aides aux populations sinistrées des Philippines**

Le Maire donne lecture de la Délibération suivante :

Après le passage du typhon Haiyan vendredi 9 et samedi 10 novembre aux Philippines, les dégâts sont considérables.

La ville de Guilers souhaite exprimer sa solidarité aux Philippines par le versement d'une aide d'urgence.

Cette aide serait versée par le biais du fonds de concours FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), géré par le centre de crise du ministère des Affaires Etrangères. Ce fonds d'action, mis en place lors de la conférence sur le développement du Mali le 19 mars 2013 à Lyon, est dédié aux collectivités territoriales qui souhaitent apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide d'urgence aux populations sinistrées des Philippines d'un montant de 1 000 € qui sera versée au FACECO.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657483 du budget primitif 2013 intitulé «subvention exceptionnelle ».

Le Maire demande ensuite l'avis du Conseil Municipal, ce à quoi Pascale MAHE répond que les membres de l'opposition souscrivent à la démarche de la Municipalité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une aide d'urgence aux populations sinistrées des Philippines d'un montant de 1 000 € qui sera versée au FACECO.

CM 2013/86- **Vœux de soutien à la filière agroalimentaire et contre l'écotaxe**

Le Maire donne lecture du vœu :

La Bretagne connaît depuis plusieurs mois une crise économique sans précédent, qui concerne ses principaux secteurs : agriculture, agroalimentaire, industries automobiles et télécommunications.

Véritable « clé de voute » de l'économie bretonne et plus encore finistérienne, le secteur de l'agroalimentaire de notre région représente à lui seul 20% de la production nationale et 16.5 milliards de chiffres d'affaires.

Or, en quelques semaines, 7.000 emplois soit près de 10% des salariés de cette filière sont ou seront directement impactés par cette crise, au fil des plans sociaux et des restructurations d'entreprises.

L'onde de choc de ces fermetures d'entreprises ou de ces restructurations aura des répercussions sur nos collectivités, c'est pour cela que nous ne pouvons pas rester indifférents à ce qui se passe.

Considérant qu'il y a une urgence caractérisée par la récente dégradation économique et sociale dans le Finistère et en Bretagne.

Considérant que la Bretagne est une région périphérique où les distances comptent plus qu'ailleurs.

Considérant par cela même que le coût des déplacements en Bretagne est supérieur pour les entreprises en raison de l'éloignement des marchés de consommation et des centres de décisions.

Considérant que depuis le rattachement de la Bretagne à la France, les routes ont toujours été gratuites, gratuité reconduite par le Général de Gaulle lors de la mise en place du Plan Routier breton.

Considérant l'importance de l'agriculture, de l'agro-Alimentaire, primordiale pour notre région.

Nous apportons notre soutien sur la demande d'annulation pure et simple de l'écotaxe pour la Bretagne et non un report de celle-ci.

Nous demandons au pouvoir politique d'influer, et de prendre des dispositions pour atténuer les charges, les contraintes administratives devenu trop pesantes sur les entreprises, afin que celle-ci puissent continuer à se développer et à investir.

Nous demandons un vrai plan d'avenir pour l'agriculture et l'agro-Alimentaire, en apportant des moyens pour aider cette économie à se restructurer pour affronter les défis de ce 21ème Siècle.

Avant que lecture ne soit donnée du vœu Pascale MAHE souhaite savoir si celui-ci est à l'initiative de la commune.

Le Maire explique que le vœu a été également formulé par le GICA et le groupe divers gauche et a été présenté au niveau communautaire.

Après une interruption de séance de 10 minutes afin de permettre au groupe minoritaire de réfléchir sur le texte proposé, le Maire donne lecture du vœu.

Jean-Marc ROLLAND explique que le groupe minoritaire partage 4/5 du vœu mais qu'il regrette qu'il y ait plusieurs sujets de mélangés. L'avis est unanime sur la situation qui se dégrade au niveau de l'agriculture, l'agroalimentaire ce qui engendre des situations catastrophiques. Ils sont de ce fait entièrement d'accord pour demander à ce que les pouvoirs publics prennent des mesures et apportent les moyens nécessaires au redressement de cette situation. En revanche, à leurs yeux la demande de l'annulation de l'écotaxe aurait mérité, un autre débat. C'est pourquoi si cette partie est maintenue dans le vœu, l'opposition s'abstiendra.

Nadine YVEN pense au contraire que la suppression de l'écotaxe doit être maintenue dans le vœu car si l'on prend pour exemple une exploitation, avec la mise en place de l'écotaxe cela fera 3 000 € à 4000 € de taxes supplémentaires et par conséquent des revenus en moins. Dans le domaine de l'agroalimentaire elle précise que cela sera encore plus important.

Jean-Marc ROLLAND précise qu'il fallait, dans ce cas, voir cela avec l'ancien gouvernement.

Arthur QUEMENEUR pense que l'écotaxe est « la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ». Il remercie le Maire pour le soutien qu'il a émis et souhaite également attirer l'attention sur la défense du service de proximité dont la campagne est en cours pour 15 jours. Campagne effectuée au travers d'affiches « les sacrifiés » qui sont en noir et non en rouge mais aussi à travers les médias. Il s'agit des petits commerçants pour qui la TVA va passer de 7 à 10% dans les secteurs des travaux et du service de proximité. Ce sont des emplois qui vont être supprimés. On peut parler de « la taxe sur la taxe, l'impôt qui tue l'impôt, il faut dire stop ».

Le Maire explique que son vœu reste généraliste puis il aborde l'équitaxe en expliquant que Guilers a le plus grand centre équestre du Finistère. Il rappelle que le passage de la TVA de 19.6 % à 5.5 % avait été à l'époque très bénéfique pour eux. Malheureusement la TVA va passer maintenant de 7 à 20 % ce qui signifie une hausse de 13 points d'un coup au 1^{er} janvier 2014. Il poursuit en répondant sur l'écotaxe à Jean-Marc ROLLAND qu'il s'agit d'un vœu généraliste sur les taxes, que l'écotaxe est une charge qui pèsera lourdement et qu'elle est de trop. Il ne souhaite pas entrer dans un débat politique pour savoir quel gouvernement a fait quoi, il veut juste faire comprendre que ce n'est pas le moment. Importer et exporter a un coût et le risque encouru se situe au niveau de l'emploi. Il regrette les décisions prises parfois en Conseil Municipal en défaveur de la production car c'est justement par manque de production que des abattoirs ferment aujourd'hui. Il termine son intervention en affirmant qu'il n'amendera pas le vœu car il ne fait pas d'amalgame. La Bretagne ne doit pas payer l'écotaxe. Certains départements comme la Vendée ne seront taxés que sur 8 kms. Certes ailleurs les autoroutes sont payantes mais les Bretons seront les premiers à être touchés par celle-ci.

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions, approuve le vœu.

Questions diverses

Jean-Yves CARN fait part de la prolongation d'une exposition à Daoulas intitulée « Tous des sauvages, regard sur la différence », prolongation liée à l'agression à caractère raciste dont a été victime un des ministres.

Jean-Yves CARN souligne que les membres de l'opposition n'ont pas été invités aux trophées des jeunes sportifs. Un rectificatif est apporté par le Maire.

Enfin le Maire annonce la date du prochain conseil à savoir le 19/12/2013.

La séance est levée à 21h20.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,

Pierre OGOR.